

# MESSAGER DE TAHITI

*Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,*

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 REUERS DU SOIR

MATAPU 23. — N° 19.

TE VEA NO TAHITI.

Matapee par 8 me 1874.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable à l'avance)	
Un an	12 francs
Deux ans	24 francs
Trois ans	36 francs
Un an et demi	18 francs

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser  
IMPÉRIALE DE COUPLETTE.

PRIX DES ANNONCES (au comptant):  
Les 20 premières lignes ..... 20 c. la ligne  
Les 21 à 30 lignes ..... 10 c. la ligne  
Les 31 et suivantes au prix de la partie de la  
première insertion.

SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — Arrêté ministériel d'office à l'Ordonnateur des crédits pour le paiement des dépenses du Service Colonial du premier semestre 1874; — Décisions portant acceptation de deux démissions dans le commissariat; — Arrêtés : autorisation du trésorier-payeur à faire emploi dans ses écritures du montant de divers dégagements aux titres de la Société, de la République et de l'Etat; — Arrêté : nomination d'un Avis administratif; — Rôle des affaires qui doivent être apportées devant la haussmannerie; — Liste nominative des Européens appelés à prendre part aux travaux de l'île de Papeete.

**PARTIE NON OFFICIELLE.** — Réception de l'état-major général — Effectif de l'armée. — Achèvement de Notre-Dame de Paris. — Bénédiction de Michelot. — Etat civil. — Situation de la Cause agricole. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces.

**PARTIE OFFICIELLE**

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu la décision ministérielle du 10 janvier 1874, numérotée 4, donnant avis de la dérogation de crédits pour les besoins du 1<sup>er</sup> semestre 1874;

Vu la non-reception des avis d'ordonnance;

Ensuite les arrêtés des 6 janvier et 7 mars 1874;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est ouvert d'office à l'Ordonnateur, pour le paiement des dépenses du Service Colonial du premier semestre 1874, les crédits ci-après désignés, montant à trois cent un mille deux cent vingt francs, savoir :

Crédit 18 — Personnel civil et militaire .....	160,000 00
de 19 — Matériel civil et militaire .....	40,000 00
de 21 — Subvention au Service Local .....	101,220 00
Total .....	301,220 00

Art. 2. Soit rapportés nos arrêtés des 6 janvier et 7 mars 1874, couvrant, le premier, des crédits provisoires montant à cent quatre-vingt-quinze mille francs, et le second, un crédit provisoire de la somme de cinquante mille francs, au titre du chapitre XXII — Subvention au Service Local.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 18 mars 1874. —  
GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur,  
E. FOUCOURT.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu les demandes formulées par diverses personnes dans lebut d'obtenir des bourses et demi-bourses aux diverses écoles de la colonie;

Vu les arrêtés des 7 novembre 1857 et 8 octobre 1863;

Attendu qu'il est nécessaire de ménager les ressources que le budget local affecte au développement de l'instruction, afin d'en faire jour un plus grand nombre de familles;

Vu le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, exposant les propositions du comité d'instruction publique, lesquelles ont été examinées en Conseil;

Le Conseil d'administration entendu,

DÉCISONS :

Des indemnités de trois cent soixante francs (360) imputables au budget de la colonie, chapitre 1<sup>er</sup>, article 1<sup>er</sup>, § 6, *Instruction publique* — bourses, destinées à couvrir les frais de nourriture qui sont à la charge des institutions pour les enfants qui, entrant à l'école le matin, n'en sortent que le soir après la fermeture des classes, seront payées aux Directeurs et Directrices des diverses écoles pour les enfants dénommés ci-après :

*Ecclés des frères de Ploërmel.*

Teihia, fils de Taurihi;

Teavahita a Tuhatua, fils de Vohiatua, chef de Teahupoo.

*Ecclés des seurs de St-Joseph de Cluny.*

Marie Cadousteau, fille de M<sup>me</sup> v<sup>e</sup> Cadousteau.

*Ecclés françoise indigene.*

Patu, fils de Taumaua a Nauapure.

La présente décision, qui aura son effet à compter du jour de l'admission des enfants aux écoles, sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 27 avril 1874.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

E. FOUCOURT.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu les besoins du service ;

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. A la date de son retour d'Ausa, M. Pinaudier, président du tribunal de première instance, prendra les fonctions de juge-président du tribunal supérieur, en remplacement du titulaire absent, en congé.

Art. 2. Ce magistrat prêtera en nos mains le serment requis par la loi.

Art. 3. Le Procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Message*, au *Bulletin officiel des Etablissements* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 30 avril 1874.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République

Le Chef du service judiciaire,

Louis de Lavaud.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu notre décision en date du 23 décembre 1870 acceptant, sauf approbation du département, la démission offerte par M. Gillet de son emploi de commis de marine ;

Vu les pouvoirs à nous délégués par S. E. le ministre de la marine et des colonies par dépêche du 19 février 1874 ;

Sur la proposition de l'ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

La démission offerte par M. Gillet (Alexis-Léopold), de son emploi de commis de marine, est et demeure acceptée.

L'ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au *Message* et insérée au *Bulletin officiel de la colonie*.

Papeete, le 1<sup>er</sup> mai 1874.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur,

E. FOUCOURT.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société,

Vu le rapport présenté par l'ordonnateur et la décision prise en conseil d'administration, dans la séance du 21 février dernier, au sujet de la régularisation des comptes de la résidence des Marquises ;

Vu l'état des décharges, réductions, remises ou modération de la contribution personnelle, mobilière et des palentes, approuvée en conseil d'administration dans la séance du 21 février ;

Vu l'art. 234, § 2, du décret du 26 septembre 1855 ;

Vu également l'arrêté local du 12 décembre, titre II, section 2 ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Le trésorier payeur est autorisé à faire emploi dans ses écritures du montant des dégrémentés accordés aux contribuables des Marquises appartenant aux exercices 1868, 1859, 1870 et 1871, et s'élevant à la somme de deux mille cinq cent francs, savoir :

Exercice 1868 .....	924 fr. (neuf cent vingt-trois francs).
1869 .....	398 (trois cent quatre-vingt-dix-huit francs).
1870 .....	653 (six cent cinquante-deux francs).
1871 .....	128 (cent trente-deux francs).

Total ..... 2,100 fr. (deux mille cent huit francs).

Une amputation du présent arrêté, l'état récapitulatif et les pièces justificatives seront mis à l'appui de sa comptabilité.

Art. 2. L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, communiqué et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 2 mai 1874.

GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

E. FOUCOURT.



Voir la regarder dans les effectifs entre les divers corps :

*Infanterie.*

Les régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons et 6 compagnies :  
 2 régiments d'infanterie à pied, à 8 compagnies : 18,889 hommes.  
 2 régiments de cosaques : 10,000 hommes.  
 2 bataillons d'infanterie légère d'Afrique : 3,000 hommes.  
 5 compagnies d'infanterie étrangère : 1,000 hommes.  
 1 régiment étranger : 3,000 hommes.  
 5 régiments de fusiliers indigènes : 9,000 hommes.

*Cavalerie.*

74 régiments de cavalerie, dont 12 de cuirassiers, 26 de dragons,  
 19 de chasseurs et 41 de hussards : 17,498 hommes.  
 4 régiments de chasseurs d'Afrique : 3,812 hommes.  
 3 régiments de spahis : 3,434 hommes.

*Artillerie.*

38 régiments, comprenant 3 batteries à pied et 5 batteries montées :  
 12,338 hommes.  
 1 régiment de pionniers : 1,877 hommes.  
 15 compagnies d'ouvriers ou d'artificiers : 3,215 hommes.  
 56 compagnies du train : 3,870 hommes.

*Génie.*

3 régiments : 9,000 hommes.

*Équipages militaires.*

64 compagnies : 8,000 hommes.

Achèvement de Notre-Dame de Paris.

Après vingt-sept ans [c'est en 1817 que commençèrent les travaux], la restauration d'un des monuments les plus importants de l'art gothique, qui avait été arrêtée pendant la guerre de 1815, fut reprise par le cardinal de Soufflot, homme fortuné qu'il n'eût pas encore connu au jour où Maurice de Sully (1182) était évêque de Paris, suffragant de l'archevêque de Sens, le pape Alexandre III en posa la première pierre.

Dans cet espace de vingt-sept années, nous avons vu, à la suite de percées énormes des rues, des places, des quartiers, des démolitions pour faire place à d'autres rues, d'autre temples, auquel point d'importance il fut porté, et surtout sous toute l'époque ville étendue à terre et se reconstruite de la base au sommet, que celle ville ! Et cela prouve qu'il est plus facile de remuer des montagnes de meules, de les poser les uns sur les autres que de meurer jusqu'à son entier achèvement la construction d'une œuvre d'art.

N'oublierez pas, contemporaines des trains express, qu'il en fallut pas moins de deux siècles pour en faire avec tout leur temps de la sculpture, le triple porche et la triple nef, l'abside, les portails latéraux, les trois grandes portes à vitraux, toutes ces arachides, ces dentelles, ces valenettes ; ces statues, ces pierres travaillées à jour, qui font de ce grand édifice un des plus intéressants spécimens de l'art au moyen-âge.

Le 7e siècle fut fatal au meumon de Maurice de Sully. Ce fut sous Louis XIV, qui, sous prétexte de le restaurer, en le gâta comme à plaisir. Pour exécuter le vœu de Louis XIII, son fils brise la base du rond-point, détruit l'ancien mur, démolit l'ancien clocher, détruisit le mur sud, démolit le mur nord résistant de marbre, les belles colonnes et chaînes. Vient ensuite le cardinal de Nantes, qui fait refaire intérieurement la rose, une partie du pignon, et les clochettes du midi, en modifiant tout profit et tout ornement. Cet homme de goût fit abattre les saillies, les gargoilles qui ornent les contre-forts, et les remplace par des tuyaux de plomb ; puis pour couronner le tout, il badigeonne l'église. Il ne parle pas des vitraux peints des fenêtres de nef, qui sont détruits, non sans que des verrières soient sauvées qui font partie du cloître, dit de l'Île-Dieu.

On s'est alors tenu, Yvois, venir l'homme au gâteau de Savoie, Soufflot, qui coupe et taillé à tort et à travers. Seconde couche de badigeon. Puis un certain Parvy s'empare de la façade occidentale et, pour simplifier les restaurations, promène ça et là le marteau et le rabot, supprime toute saillie qui l'importe, gargoilles, chapiteaux, moulures, crochets ; tout ce qui est effrayer, mouvement, vivant, tombe sous les coups de ce démolisseur.

Il a été remplacé, les statues sont brisées et le museau d'objets d'art est jeté au vent ; après 1815, nouveau badigeon, neuve restauration, nouvelle injure.

Enfin Melcherine vient. Le goût du gothique, le segment de l'architecture du moyen-âge, se sont développés à l'avancement de la nouvelle littérature ; a étudié en silence et retrouvé les traditions de cette noble architecture depuis si longtemps oubliées. On peut dire, sans exagérer, que c'est grâce à lui que l'art gothique a pu faire une grande restauration de l'édifice, l'apprécier. La tâche fut confiée à M. Lassus et Viollet-le-Duc, qui avaient déjà fait leurs preuves dans la restauration de Saint-Germain-l'Auxerrois et dans la restauration de la Sainte-Chapelle, encadrée sous la direction de Duban. Les deux architectes s'engagèrent résolument dans l'abystrie des recherches et des études ; textes anciens, chartes enfouies sous la poussière des sédies, documents, écrits, inscriptions, débris numismatiques, tout ce qui relève un archéologue, tout et arrivèrent à l'exécution de leur projet au moyen de cet esprit d'induction qui révélait à Cuvier tous les animaux antédiluviens, à la seule inspection d'une dent ou d'une vertèbre.

La tâche était difficile. Bamer le tout le monument à son plan primitif, c'est été une prétention absurde et irréalisable ; il fallait se transformer avec lui, retrouver le style simple, sévère et l'art de l'13<sup>e</sup> siècle, pour la façade occidentale ; le style plus fleuri, plus élégant, plus riche, pour la nef. Il réussit. Il réussit à faire tout ce qu'il fallait faire, mais pas tout à fait dans le vif pour faire, justine des grosses assainissances de Soufflot, des profanations du maçon Parvy, du vaudissement de la Révolution, de l'empire et de la Restauration. Ces deux artistes sont sortis à leur honneur de ce travail redoutable ; aujourd'hui Notre-Dame est un monument complet, une des plus belles pages, peut-être la plus belle, de notre architecture gothique.

Lorsque parut le roman Victor Hugo, il mit à la mode le pélerinage à Paris. Que romanesque, que pittoresque, et n'a contourné Paris de toute cette plate-forme où Sainte-Benoit venait réver le jour finissant ! A cette heure où tout le monde était plus ou moins piqué de la tarentole du moyen-âge, on l'avait en adoration la rentrée, resserrée, impraticable, la manison horgue, le tout pointu, où l'on eût donné le Partebon pour la maison l'au de la place de

Hôtel-de-Ville à Bruxelles, si quelqu'un était venu dire à ces enthousiasmes que l'édifice, tout à fait déchue, toutes ces masses colossales aux flancs de la basilique seraient impitoyablement rasées pour donner du jour et de l'air à l'édifice — « Vive Dieu ! messieurs ! » quel tapage eût produit cette révélation dans le Landerneau romantique ? A nous les escadreurs ! Et si l'on eût ajouté qu'un véritable des marchands, affublé du titre de préte de la Seine, détruirait tous les mûrs à rats, éventrerait tous les toits, et brûlerait d'un trait de pioche jusqu'à la voûte de la rue de la Tamise, où devait se trouver le général de Nessel, il vous auriez cru que les écheviens, les malades, et autres bourgeois essaient passé un mauvais quart-d'heure. A ce moment la Cité n'avait pas encore été complètement défigurée, elle avait encore l'aspect séduisant d'une ville privée de quasi, sauf dans sa partie occidentale, avec des maisons hautes, obscures, feutrées, bordées d'eaux sales et d'herbes peu odorantes, de blanchisseuses, et de guinguilles suspendues de toutes parts. Aujourd'hui il ne reste plus rien de cette abandonnée ville où nos pères se soutenaient tenant des silences au milieu de l'ignorance et de la misère, la physionomie du bon vieux temps a complètement disparu. (Réponse.)

Les derniers jours de Michelet.

Nous empruntons ce qui suit au Temps :

Un ami de Michelet, M. Rodolphe Rey, nous apporte quelques détails sur la mort du grand historien. Le mal qui a emporté Michelet remonte à l'année 1874 ; les désastres de l'invasion et de la guerre civile l'avaient cruellement ému. Atteint d'une maladie de cœur, il ne dut une guérison passagère qu'aux soins et au dévouement ardents de sa femme. Cependant, les forces n'étaient pas entièrement revenues ; mais Michelet n'était pas bonne à désespérer. Il s'était remis au travail avec son énergie accoutumée ; il avait entrepris un grand travail sur le dix-neuvième siècle, où devait trouver place ses études et ses réflexions sur les hommes et les choses de ce temps. Il avait toujours vécu d'une vie retirée ; il s'enfermait dans une solitude complète. Michelet estimait n'avoir plus que peu de temps à vivre et il se rassasait sur lui-même, pour ainsi dire, il concentrait ses forces pour mener son œuvre aussi loin que possible.

La veille du jour fatal, Michelet avait accompli comme d'habitude sa besogne matinale ; je laisse ici la parole à notre correspondant :

« Vers le soir j'allai lui faire ma visite accoutumée et je le trouvai relevant d'une courte promenade ; il avait un petit bouquet de camélias à la main qu'il offrit gracieusement à sa femme. La conversation se noua et il la soutint avec sa verve et son originalité habituelles. Depuis quelques semaines il avait été repris par des troubles dans la circulation, mais le mal ne semblait pas faire de progrès. Le lendemain, une bonne-tout effarée vient me prévenir d'un malheur ; j'accours. En entrant, sur le pâle visage de M<sup>r</sup> Michelet je vois une expression de désolation si amère, et dans toute sa personne un frissonnement si douleur que je devine que cette fois il s'agit de la crise suprême. Elle me raconte que le matin, étant entré une première fois dans la chambre de sa mari, elle l'avait trouvé tout prêt à se lever, serré et soulevant un regard d'horreur après elle l'appelle, il ne répond pas ; elle rentre le trouvée au pied de son lit, presque sans connaissance.

« Le docteur, appelé en hâte, constate la paralysie du côté gauche. Le soir et le lendemain, le mal avait un peu diminué ; le lendemain, les symptômes alarmants reprirent avec une telle intensité que la mort paraissait imminente : mais les hommes de cette puissance mentale ont un surplus de vitalité, et la subtilité de leur intelligence leur donne un effet curatif d'un caractère étonnant. Ils s'efforcent encore avant qu'il fût trop tard. Pendant ces sept jours, la frèle M<sup>r</sup> Michelet, toujours sur pied, durant ces douze ans, ne reposant pas, ne perdant pas un moment de vase son malade, se multipliait pour l'entourer des soins les plus délicats, mais cette fois la mort ne lâchait pas sa proie.

« M. Michelet a gardé jusqu'à la fin la lucidité de la pensée ; l'estimation personnel malgré la paralysie toujours empêtrée dans l'irruption, mais sa fine ouïe percevait tout, et le son d'une voix chérie lui arrachait de brefs moments de répit. Il se battait pour ne pas mourir. Durant ces sept jours, je ne lui ai pas entendu prêter une plainte, ni jeter un cri de douleur, pas une convulsion n'a altéré la sécrète de son front.

« La veille même de la mort où il fut frappé, il parlait à sa femme de la joie que donne la lumière et de l'horreur des froides ténèbres des sous-sols, ou siôt après la mort on vous plonge. M<sup>r</sup> Michelet a été repêché à ses pressions en train embrouillé, il a affiché une paix éternelle. Il a déposé hier dans une petite villa de campagne, isolée, bien ensolilée, qui domine la ville d'Hyères, afin de la faire jouir plus longtemps de cette lumière qui n'a tant aimé, et de l'entourer de fleurs et de sons, durant les dernières semaines qui précédèrent le moment où elle l'emportera à Paris. »

La plupart des journaux étrangers ont rendu un hommage sympathique à la mémoire de Michelet. Nous avons remarqué particulièrement un article de la Presse de Vienne, qui est le témoignage d'une expression admira :

« Avec Michelet, dit la Presse de Vienne, la France subit incontestablement une grande perte. Celui qui n'est pas n'étant pas un viseur acharné, se sentait tout à fait et se classait, depuis des années, au rang de soleil de sa gloire d'autrefois. En dépit de l'âge, de la maladie qui le dévorait, Michelet conserva la vigueur de son esprit, et sa plume fut active jusqu'au dernier souffle. Il apparaît à cette génération de fer pour laquelle le repos et la laisser-aller étaient des mots inconnus, à cette génération qui semble avoir connu un paradoxe dans l'ordre de l'esprit et de la volonté. Il fut un être de 70 ans, qui, sans capacités, combattit l'ennemi, se livra nuit et jour à des travaux destinés à élever la jeunesse, ou comme Victor Hugo, de frapper du pied la terre et d'en faire jaillir des romans en trois volumes... »

« La cruele mer qui a atteint sa victime inhumé sous le ciel toujours bleu de la Provence, a brisé la plume dans la main du penser infatigable. Ses disciples, guidés par une pensée pieuse, se rassemblent probablement à meurtre à temps l'entreprise grandissante, mais le souffle du génie sera définitif à leur œuvre, car il ne passe pas, avec un ange le force, sur deux îles dans le même siècle. »

